

# Bulletin municipal du Noyer

N° 27 - Mai 2021



## Sommaire

- Événements
- Les actions menées et en cours
- Infos pratiques
- Bienvenue aux nouveaux arrivants !
- État civil
- Patrimoine naturel de notre commune
- Histoire et patrimoine culturel
- Infos des commissions
- Comptes rendus des réunions du conseil municipal

Directeur de la publication :

Philippe Gamen

Comité de rédaction :

Françoise Besson, Odile Manoussakis,  
Philippe Perrier.

Ont participé à ce numéro :

Sophie Dodelin, Philippe Durand,  
Bernard Martin, Dominique Pettelot.

Photographies : Odile Manoussakis.

## L'édito du Maire

Bonjour à toutes et tous,

Heureux de vous retrouver à travers cet édito. Nous allons nous revoir bientôt lorsque les mesures de restrictions sanitaires seront levées et je vous promets alors d'organiser un bel événement sur la commune pour nous retrouver tous ensemble !

En attendant nous poursuivons nos missions de services publics et faisons avancer les projets pour lesquels nous nous sommes engagés et que je vous laisse découvrir dans ce numéro.

Nous avons recruté un nouveau secrétaire de Mairie en remplacement de Anne-Sophie Marteaux, il s'agit de Jean Michel Léon. De nouveaux horaires d'ouvertures de la mairie au public vous seront bientôt proposés.

Les 20 et 27 juin auront lieu les élections départementales et régionales. Nous mettrons en œuvre toutes les conditions nécessaires pour qu'elles se déroulent dans les meilleures conditions.

En attendant je vous souhaite un beau printemps et un bel été !

Prenez soin de vous.

Philippe GAMEN

Ouverture de la Mairie au public :

Mardi : 14h30 à 16h30 - Jeudi : 17h00 à 19h00

Permanence des élus : sur rendez-vous

Téléphone : 04 79 63 31 72

Courriel : [mairie-lenoyer@wanadoo.fr](mailto:mairie-lenoyer@wanadoo.fr)

# *Du changement dans l'air !!!*

Ce bulletin, créé en avril 2008 à l'initiative d'élus et d'habitants a évolué au fil des années. Son titre d'alors " Vivre Ensemble Au Noyer " symbolisait le désir d'en faire un moyen de communication entre tous. Nous souhaitons conserver la philosophie de 2008 qui était, au-delà d'être un outil d'information, de favoriser la communication, les échanges et de générer du lien.

En reprenant ce postulat de départ, nous vous proposons un bulletin avec de nouvelles rubriques portant sur les patrimoines historique, culturel et naturel. Prochainement, la mise en page sera également modifiée afin de proposer une présentation plus actuelle en intégrant des photos, des encadrés, et un peu de fantaisie. N'hésitez pas à nous faire des retours sur ce nouveau bulletin.

## *Evénements*

### **Situation sanitaire**

Nous sommes toujours au regret de ne pas vous proposer régulièrement, comme prévu, les « rencontres habitants - équipe municipale » dans un cadre convivial et festif. Soyons patients. Nous ne serons que plus motivés et heureux de nous retrouver tous ensemble dans une ambiance de vie redevenue "normale".

## *Les actions menées et en cours*

### **Nouvel espace de jeux pour les enfants**

Les adolescents du village ont sans doute encore en mémoire les bons moments passés à profiter des modules de jeux sur l'espace situé près de la mairie (bascule, jeux ressort ...). L'usure du temps a eu raison de ce matériel ludique qui a été supprimé pour des raisons de sécurité. Seul demeure un triste rescapé à ressort, témoin de ce passé !!!

---

Mais, dès cet été, les jeunes enfants du village seront invités à réinvestir cet espace propice à l'amusement, puisque nous allons installer de nouveaux jeux : une tour Selaya avec toboggan et corde de grimpe, une bascule 2 places, 2 jeux-ressort.

Notre choix a été mûrement réfléchi afin de proposer une gamme de jeux simples, adaptés aux enfants, et dont le design s'intègre au mieux dans notre paysage rural.

La pose se fera prochainement par une entreprise spécialisée qui devra garantir la sécurité des jeux. Nous espérons que vos enfants et petits-enfants investiront avec plaisir cet espace qui va retrouver sa joyeuse animation et sera source de partage et de rencontres.

### **Le nouveau service de ramassage des ordures ménagères se précise**

À partir de juin, le ramassage des ordures ménagères de porte à porte le mercredi sera terminé. Nous sommes désormais invités à utiliser les conteneurs de tri situés à différents endroits du territoire.

Chaque habitant devrait recevoir prochainement un courrier explicatif.



Sur notre commune, deux sites proposent des conteneurs : sur le parking de la mairie et à l'intersection de la route du Buisson.

## **Notre commune bientôt labellisée « Refuge LPO »**



Une des actions dans notre programme lors de l'élection municipale en mars 2020 était de travailler sur l'environnement et la biodiversité. Nous proposons d'adhérer au Label programme « Refuge communal LPO » (Ligue de Protection des Oiseaux). La commission Environnement et Qualité de vie s'est réunie 3 fois pour travailler sur le sujet, dont une fois avec le coordinateur de la LPO Savoie et le bénévole Savoie, responsable des refuges LPO.

« Refuge LPO » est un programme national de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité. Ce label vise à mettre en valeur et en réseau des espaces qui préservent et développent la biodiversité, tout en offrant à l'homme un meilleur cadre de vie.

Pour ce faire, la Collectivité s'engage pour 3 ou 5 ans dans une démarche de valorisation et d'amélioration de son patrimoine naturel mais aussi de sensibilisation de son public, tout en conservant la libre disposition de ses biens et de leur jouissance.

Tout type d'espace public ou privé peut bénéficier de cet agrément lorsque celui-ci présente un potentiel d'accueil de la faune et de la flore sauvages. Par son adhésion volontaire à ce programme, la commune s'engage sur les parcelles « Refuge LPO » dans une démarche de valorisation et d'amélioration de son patrimoine naturel en partenariat avec la LPO, en respectant les 4 principes suivants :

- créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages,
- renoncer aux produits chimiques,
- réduire l'impact sur l'environnement,
- faire du Refuge LPO un espace sans chasse pour la biodiversité.

Le conseil municipal a validé les propositions de la commission Environnement et Qualité de vie et a attribué un budget à ce programme.

Mise en œuvre :

La prochaine étape est la signature d'une charte entre la commune de Le Noyer et la LPO. À cette occasion, nous rencontrerons prochainement Adrien Lambert, le coordinateur de la LPO Savoie, pour l'accompagnement de ce projet :



- 
- réaliser un diagnostic écologique par la LPO du site permettant la réalisation d'un plan de gestion,
  - plan d'action : préconisations d'aménagement et de gestion, sensibilisation à travers des animations pédagogiques,
  - lancement avec la pose de panneaux et inauguration avec les habitants de Le Noyer,
  - mise en œuvre avec un accompagnement technique, suivis écologiques et animation.

Vous trouverez des informations complémentaires sur le « Refuge LPO Collectivités » en allant sur ce site :

<http://www.lpo-drome.fr/wp-content/uploads/Plaque-Refuge-Collectivite.pdf>

Pour connaître les parcelles communales concernées, se référer plus bas à l'écho des commissions.

Nous sommes persuadés que de nombreux Noyérains auront à cœur de s'impliquer dans ce programme : chantiers participatifs (plantation de haies, d'arbustes, fabrication de nichoirs, ...). Les habitants semblent déjà sensibilisés aux actions de la LPO puisque 40% des commandes de graines de tournesol effectuées sur les Bauges l'hiver dernier ont été réalisées sur notre commune.



Si vous êtes intéressés par ce programme, n'hésitez pas à contacter :

Françoise Besson (04 79 63 34 82) ou Philippe DURAND ([durand-ph@wanadoo.fr](mailto:durand-ph@wanadoo.fr))

## **Sentiers**

Depuis quelques années, est évoqué le projet d'un sentier qui relierait tous les hameaux de la commune assez éloignés les uns des autres.

De nombreux élus et habitants l'attendent. Patience ! Dans notre programme, nous nous sommes engagés à le réaliser afin de favoriser et garantir la qualité de vie sur notre territoire communal. Cela nous paraît être une nécessité et fait partie de nos priorités.

La commission Environnement et Qualité de vie s'est réunie à plusieurs reprises pour réfléchir à sa mise en œuvre. Un tracé a déjà été élaboré lors d'un précédent mandat et nous allons le revisiter en nous rendant sur le terrain.

Ce sentier sera uniquement piétonnier et comprendra un minimum d'aménagement. Il ne devra pas impacter l'harmonie paysagère de notre commune ni perturber l'activité agricole. Un entretien régulier en assurera la pérennité. Nous serons vigilants pour qu'il n'implique pas de désagrément pour les habitants proches du tracé.

Un second projet assez ambitieux est également à l'étude. Il ne pourra sans doute pas être réalisé rapidement, vu l'ampleur de la tâche ! Il s'agit d'un sentier de randonnée, plus sportif, qui pourrait longer les falaises de la Mageriaz depuis Lescheraines jusqu'au Col de

Plainpalais ou il rejoindrait le très agréable sentier balcon qui descend vers la commune de Les Déserts. Ce projet demande des moyens logistiques importants et une collaboration avec les communes concernées, un partenariat avec le PNR, l'Association de la chasse, les propriétaires forestiers. C'est donc un projet à long terme qui devrait permettre de randonner à partir de notre commune sans devoir utiliser sa voiture.

Les habitants intéressés par ces projets peuvent rejoindre notre équipe et apporter leur compétence et leur aide. Par la suite, des chantiers participatifs seront proposés sur le type de ceux déjà organisés lors d'un précédent mandat afin d'entretenir les parties de sentiers déjà existants.

Les personnes intéressées peuvent contacter : Philippe Perrier au mail suivant : [philippe.perrier.lenoyer@gmail.com](mailto:philippe.perrier.lenoyer@gmail.com) et Françoise Besson au 04 79 63 34 82.

## *Infos pratiques*

### **Le SIAD, un service indispensable**

Nous vous proposons une information du SIAD.

**Le Service de Soins Infirmiers A Domicile du Pays des Bauges (S.S.I.A.D.)** est un établissement médico-social à but non lucratif et agréé par l'Agence Régionale de Santé (donc assimilé à un service public).

**Il est un des maillons du maintien à domicile des personnes âgées** et il intervient sur les 14 communes du cœur des Bauges. Ses interventions sont entièrement prises en charge par l'Assurance Maladie.

Ce service s'adresse particulièrement :

- aux personnes de plus de 60 ans malades et/ou dépendantes,
- aux personnes de moins de 60 ans en situation de handicap,
- aux personnes adultes de moins de 60 ans et atteintes d'une maladie chronique.



**L'objectif du S.S.I.A.D. est de permettre aux personnes en perte d'autonomie de rester à domicile dans les meilleures conditions possibles** et il permet notamment :

- d'éviter ou retarder une hospitalisation,
- de faciliter le retour à domicile après une hospitalisation,
- d'éviter ou retarder une entrée en structure.

L'équipe du service est composée d'une infirmière coordinatrice, d'aides-soignants et d'une secrétaire.

La mission générale du service est de proposer une aide dans les actes de la vie quotidienne, à travers un accompagnement global. Plus précisément, l'équipe effectue des soins d'hygiène et des aides à la toilette, des aides à l'habillage, des aides au lever, la pose des bas de contention, la prévention des escarres, la préparation au coucher, des soins relationnels, la préparation du pilulier et l'aide à la prise des médicaments, la surveillance de la tension artérielle... En partenariat avec les infirmiers libéraux du secteur, il effectue également des soins techniques (prise de sang, injections, pansements...).



Le S.S.I.A.D assure un suivi et une surveillance de l'état de santé en lien avec le médecin traitant. Il accompagne la personne de façon coordonnée dans son parcours de soins. Par ailleurs, il apporte une aide aux familles et autres aidants, afin de prévenir l'épuisement. Son rôle est aussi de lutter contre l'isolement, la douleur, les situations sociales difficiles, et toutes les difficultés liées au vieillissement et à la perte d'autonomie. Cependant, le S.S.I.A.D n'effectue pas l'entretien du logement, les courses ou la préparation du repas. Cette mission relève d'autres acteurs du maintien à domicile et de l'aide à la personne, mais avec qui le service travaille en complémentarité.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'infirmière coordinatrice du service, Annie JUSTET par téléphone au 04.79.54.99.74 / 06.20.47.08.44 ou par mail : [ssiad.chatelard@vsha.fr](mailto:ssiad.chatelard@vsha.fr)

Source : écrit par Annie Justet

## Nouveau luminaire devant le hangar communal



Un nouveau point lumineux a été installé en face du hangar communal de manière à éclairer la nouvelle aire de covoiturage située en bordure du parking. Il permet également de sécuriser le passage piéton mais également les entrées et sorties de notre engin de déneigement l'hiver de nuit.

### **Arrivée d'un nouveau secrétaire de mairie**

Suite à la fin de contrat de Anne-Sophie Marteau, que nous n'avons pas souhaité renouveler, nous avons procédé à un nouveau recrutement. C'est ainsi que depuis le 1<sup>er</sup> avril Monsieur Jean-Michel LEON a été embauché au poste de secrétaire de Mairie, sur la base d'un mi-temps. De nouveaux horaires d'accueil du public vous seront proposés à la sortie de la période de crise sanitaire



### **Arrêt de travail de notre employé communal**

Notre employé technique, Lionel AYME a dû subir une opération et se trouve en arrêt de travail jusqu'à fin juin. Les travaux habituels de printemps tel que les tontes, seront assurés par l'employé technique de la commune de Saint-François-de-Sales.

Merci de contacter le maire ou les conseillers municipaux si vous constatez des besoins urgents d'interventions sur les espaces publics de la commune.

### **Rappel des services**

**Déchetterie :**

La déchetterie du Châtelard a repris ses horaires d'été :  
Les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h.

Le respect du protocole sanitaire est de mise : port du masque obligatoire, distance d'un mètre entre les personnes.

### **Coordonnées de Grand Chambéry**

Pour vos démarches administratives concernant l'eau, les déchets et le transport scolaire, nous vous rappelons les coordonnées de l'Antenne des Bauges de Grand-Chambéry :  
Avenue Denis Therme 73630 Le Châtelard (<https://www.grandchambery.fr>).

Horaires d'ouverture au public Antenne Bauges :  
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30  
Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

---

Vous pouvez également bénéficier d'un accueil téléphonique aux mêmes horaires :  
Téléphone : 04 79 54 53 56

N'hésitez pas à consulter le site de Grand Chambéry pour toutes les infos qu'elles soient techniques, culturelles ou sportives : [www.grandchambery.fr](http://www.grandchambery.fr)

### **Nos déchets végétaux : une ressource à valoriser à tout prix**

Il faut savoir que l'entretien d'un jardin, pour un particulier génère en moyenne « nationale » environ 160 kg de déchets verts par personne et par an. Il est ainsi estimé en France que près d'un million de tonnes de déchets verts est brûlée à l'air libre ; le brûlage de ces déchets constitue une activité très émettrice en particules fines PM10 et PM2.5 (particules inférieures à 10  $\mu\text{m}$  et 2,5  $\mu\text{m}$ ).

Afin de se représenter les niveaux d'émission de cette activité, il est estimé que brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules que :

- 5 900 kms parcourus par une voiture diesel récente ou 18 400 kms pour une essence,
- 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière fioul,
- représente 150 à 450 trajets vers une déchetterie située à 20 km.

Afin de limiter ces émissions, la circulaire du 18 novembre 2011 présente les bases juridiques et les modalités de gestion de cette pratique. Elle est reprise par l'arrêté préfectoral n° 2017 du 22 février 2017, qui précise que le brûlage de ces végétaux est interdit en tout temps sur l'ensemble du département de la Savoie, en application du Code de l'Environnement et du Règlement Sanitaire Départemental.

Il faut cependant signaler que les incinérations de végétaux entrepris par les agriculteurs et les forestiers (professionnels, propriétaires ou ayants droit) dans le cadre de leurs activités ne relèvent pas du présent arrêté et que ces pratiques professionnelles sont « à ce jour » autorisées sur certaines communes savoyardes de montagne, dont fait partie Le Noyer.

Ainsi, si le brûlage des déchets verts est bel et bien interdit pour les particuliers de Le Noyer, nous avons tout intérêt à limiter nos déplacements et apports en déchetterie et à considérer ces « déchets végétaux » comme une ressource à valoriser à tout prix, par des techniques simples à la portée de tous, comme :

- **le mulching**, qui consiste à laisser les tontes de gazon (relativement fines) sur place se décomposer naturellement, en présentant l'avantage d'enrichir le sol naturellement,
- **le compostage** de nos déchets organiques et déchets verts de type feuilles mortes et tontes de pelouse, qui va permettre la production d'un engrais naturel et structurant. (À ce sujet, le compostage des tontes de pelouse est possible à partir du moment où il est réalisé sur des petites quantités et sur des tontes préalablement séchées au soleil afin d'éliminer une grande partie de l'humidité),

- **le broyage** des branches et branchages, afin de produire des broyats de bois très utiles pour faciliter le jardinage par paillage,
- **le paillage**, qui consiste à recouvrir le sol avec des végétaux ou du broyat de bois afin de réduire la pousse des adventices et à protéger de la sécheresse en maintenant l'humidité des sols et en favorisant la souplesse des sols tout en les enrichissant. (À noter que le paillage par des tontes de gazon est également envisageable à partir de tontes préalablement séchées au soleil, cette pratique ne convenant cependant pas sur des jeunes pousses).

Pour finir, rappelons qu'afin de nous aider dans le broyage des végétaux, Grand Chambéry met à disposition des communes des Bauges, gratuitement, sur réservation en mairie, un broyeur à végétaux.

Cette année malheureusement, ce dernier ne sera exceptionnellement disponible qu'à partir du mois de juillet, en raison du congé maladie de notre employé communal.

Le mot de la responsable de notre Bibliothèque municipale

**BIBLIOTHEQUE JOSEPH LOUIS HECTOR DE CALLIAS  
LE NOYER**

Notre bibliothèque reste ouverte au public le mercredi de 10h à 12h et de 17h à 19h.

Emprunt gratuit de 4 livres et CD pour une durée de 1 mois.  
Protocole sanitaire suivi, gel, masque obligatoire, une entrée, une sortie.  
Désinfection et mise en quarantaine des livres.



Un coin jeunesse :  
Documentaires, albums, CD, BD, **livres  
cartonnés pour les tout-petits.**

Adulte :  
Romans, documentaires (cuisine, jardinage,  
etc.), BD, CD.



Renouvellement de 60 CD de tout genre, en prêt, par une bibliothèque « amie ».

## *Bienvenue aux nouveaux arrivants !*

- MORIN Christophe, JURADO Estelle et Tom âgé de 13 ans, Le Perrier
- VERSET Mélissandre, Le Chef-Lieu
- HANSEN Sarah, GUERS Mathieu et Maël, Le Crêt du Bas

Les nouveaux arrivants sont les bienvenus et nous leur demandons de bien vouloir passer en Mairie afin que l'on puisse les informer sur la vie de notre commune (inscriptions scolaires, transports scolaires, ordures ménagères, tri sélectif, horaires déchetterie, associations locales, bibliothèque...)

## *Patrimoine naturel de notre commune*

L'environnement est depuis quelques années au cœur de tous les débats, de tous les enjeux. Nous réalisons combien est grande notre responsabilité individuelle et collective pour préserver notre planète, qui est notre "bien commun" à tou-tes. Ce patrimoine naturel que le temps et les générations précédentes nous ont légué et au sein duquel nous avons bonheur à vivre, mérite toute notre attention et notre respect. Jusqu'alors, les paysages de notre Massif ont su être préservés des excès des développements urbains, économiques et industriels. Il s'agit de trouver un équilibre à tout cela :

- conserver notre **patrimoine culturel**, c'est savoir d'où l'on vient, qui l'on est au travers de ce qui a été,
- conserver notre **patrimoine naturel**, c'est être attentif à la richesse de notre faune et de notre flore qui façonnent au quotidien notre qualité de vie, avec l'envie de la transmettre à nos enfants.

Cette nature est d'autant plus fragile aujourd'hui que nous avons des moyens technologiques potentiellement impactants... Apprenons à la connaître pour mesurer nos actions sur elle et pouvoir bien vivre ensemble, enrichis de sa présence !

Ce jour, nous vous proposons un article complet sur une thématique qui est plus que jamais d'actualité : LES HAIES, dont le rôle essentiel est encore bien méconnu. À chacun-e de nous de les restaurer, de les sauvegarder, de les entretenir. Elles en valent la peine

## L'intérêt des haies

Les haies, autrefois utilisées pour délimiter les parcelles et fournir du bois, ont façonné le paysage français, patrimoine paysager et culturel incontournable.

L'agrandissement du parcellaire et la mécanisation de l'agriculture ont entraîné la très forte régression des haies : entre les années 1970 et 1980, 40 % des haies du territoire français ont été supprimées ! Or, l'homme prend peu à peu conscience de leur importance en termes d'agronomie, de climat, de paysage et de protection des eaux et des sols.

Leur importance dans le maintien de la biodiversité en milieu agricole est capitale : réservoir pour de nombreuses espèces, elles jouent aussi le rôle de corridor écologique.

### **Quel est l'intérêt de réhabiliter les haies dans notre paysage ?**

La haie joue de nombreux rôles essentiels. En termes d'agronomie, elle améliore les conditions microclimatiques de la parcelle. Témoin de l'exploitation du territoire, elle marque le paysage rural et permet l'intégration des bâtiments d'élevage et leur protection contre les intempéries.



- **Préservation de la diversité biologique** : les haies favorisent le développement de la flore sauvage et de la faune (de nombreuses espèces y nichent, s'y nourrissent et s'y réfugient). Elles permettent de connecter les habitats entre eux. Elles sont à ce titre indispensables dans la création des fameuses "trames vertes" développées par l'État.



La haie est favorable au développement d'une flore variée, ce qui permet l'accueil des insectes pollinisateurs. C'est une zone refuge et un réservoir pour les auxiliaires des cultures (coccinelles, syrphes, chrysopes, carabes, etc.).



Elle permet donc de lutter contre les ravageurs des cultures.

Par exemple, les haies d'épineux (prunellier, aubépine, églantier) attirent de nombreuses coccinelles. Cette banque d'auxiliaires pourra intervenir en cas de prolifération de pucerons.



Insectivore très vorace, le hérisson d'Europe est aussi un anti-limace efficace. Il capture ses proies jusqu'à 250 m des haies où il circule. Il est facile de favoriser sa présence en glissant sous la haie une partie des produits de taille dont il se servira pour construire un abri.





Les arbres creux (vieux arbres, arbres têtards et arbres morts) attirent de nombreux insectes décomposeurs du bois. Le grand capricorne, l'un des plus grands coléoptères d'Europe (2,5 à 5 cm) se reproduit dans de vieux chênes.

Le lucane cerf-volant, ainsi nommé par la présence de ses deux grandes mandibules rappelant le bois des cerfs, affectionne les arbres morts.

Les exemples sont nombreux.



Les haies permettent d'avoir de l'ombrage pour les animaux (vaches, chèvres, moutons) en plein été quand la chaleur est trop intense et servent aussi de brise-vent pour le bétail. Pour la lutte contre les campagnols, les haies et leur restauration offrent la possibilité de nichoirs pour le faucon crécerelle. La chouette hulotte se nourrit en majorité de mulots et de campagnols. Elle niche dans un vieil arbre creux, un trou de vieux mur ou de rocher, un nichoir.

**- Préservation de la ressource en eau et de la fertilité des sols :**

La haie évite le ruissellement, favorise l'infiltration de l'eau, limite l'érosion des sols. De ce fait, elle assure une bonne protection des eaux et des sols.

**- Taille des haies et des arbres :**

Beaucoup d'oiseaux construisent leur nid dans les haies et les arbustes : le merle noir, le rouge-gorge familier, l'accenteur mouchet, le verdier d'Europe, le pinson des arbres, etc..

En ne touchant pas à leur habitat naturel pendant toute la période de nidification, vous permettez aux oisillons de grandir tranquillement. Il est ainsi recommandé de ne pas toucher aux haies de mi-mars à fin juillet et de les tailler, si le besoin s'en fait sentir, à la fin des périodes de croissance : en septembre-octobre ou à la fin de l'hiver.

Réalisée de manière durable, l'exploitation de la haie peut aussi apporter une production de bois importante (bois de chauffage, bois d'œuvre, copeaux...), ainsi que d'autres débouchés (cueillettes de petits fruits comestibles, champignons, teintures...).

Vous pourrez trouver plus d'informations sur un document du PNR du Massif des Bauges : *Plantons le paysage (Guide de plantation)* :

[http://www.parcdesbauges.com/images/contenus/mediatheque/patrimoine\\_culturel/Plantons-le-Paysage\\_Guide.pdf](http://www.parcdesbauges.com/images/contenus/mediatheque/patrimoine_culturel/Plantons-le-Paysage_Guide.pdf)

Pour la commission Environnement et Qualité de vie, S. Dodelin, PH. Durand

# Histoire et patrimoine culturel

Un village, un territoire se façonnent au fil du temps. Leur histoire est un socle sur lequel il s'ancre, où l'évolution humaine et environnementale sont étroitement liées. Partons à la découverte de notre commune qui se transforme au gré des années et de la vie de ses habitants. Cette rubrique est nourrie par Bernard Martin, habitant du Chef-Lieu (accompagnateur en moyenne montagne et guide du patrimoine de la région Savoie Mont-Blanc). Il partage avec nous sa passion à travers cette rubrique. Pour cette première thématique, place à l'histoire des cloutiers à Le Noyer, qui va se décliner en trois volets.

## Histoire de la clouterie à Le Noyer : premier épisode



- Et si on se faisait un p'tit repas sympa ?
- Bonne idée, on va où ?
- Oh, chez Cyrille au Noyer.
- Ça marche, on se retrouve où ?
- Gare-toi place de la clouterie.
- Ah bon, y'a une clouterie au Noyer !
- Plus maintenant. Il y en a même eu plusieurs, mais, à présent, l'activité a complètement disparu. C'est pour la remettre en mémoire que l'on a appelé la place comme ça.
- Mais pourquoi des clous ? Cela vient d'où ?
- Tu veux vraiment savoir ? Car, une fois lancé, j'en ai pour un moment.
- Eh bien vas-y, j'aime bien les histoires.
- C'est parti ! Un bond dans le temps et dans le massif. Pouf !

## Les origines de la clouterie en Bauges

En ce jour de l'an de grâce 1658, Marcel Pitit gravit les derniers mètres qui le conduisent à la chartreuse Notre-Dame d'Aillon. Construite il y a déjà plusieurs siècles, elle dresse sa façade blanchie par le crépi de chaux qui recouvre ses murs épais. Elle a connu de nombreuses vicissitudes, la plus importante étant l'incendie qui la détruisit quasi totalement en 1582, mais elle est toujours là.

L'homme est plutôt bien mis, ce n'est pas un paysan. Il frappe à la lourde porte pour rencontrer le Père-prieur et lui faire une proposition.

Assis en face de lui, il lui expose son idée : construire un haut-fourneau pour fondre du fer. Dom Bernard Lebrun, le Père-prieur, l'écoute avec attention. L'idée n'est pas nouvelle.

Déjà quatre années auparavant, un autre entrepreneur, Louis Turinaz, venu du Piémont, alors partie du duché de Savoie, a proposé la même chose à ses voisins, les bénédictins de Bellevaux et quelques mois plus tôt, Jean-Claude Armenjon a lancé son projet sidérurgique. L'affaire semble, dès lors, digne d'intérêt.

Marché conclu donc le 28 mars 1658.

Et effectivement, l'affaire est intéressante. La sidérurgie, nom un peu moderne peut-être, n'est pas une activité nouvelle ni en Europe, ni dans la région, ni chez les religieux. Ne dit-on pas que ce sont les chartreux, ainsi que les cisterciens, qui ont forgé les armes pour la première croisade ? Et la vallée de l'Isère est un bassin métallurgique reconnu.

Dans les Bauges, il n'y aura pas moins de quatre haut-fourneaux et martinets : l'entreprise de Louis Turinaz chez les bénédictins de Bellevaux, de Marcel Pitit chez les chartreux d'Aillon, de Jean-Claude Armenjon, laïc, vers le Cimeteret et, si l'on prend les Bauges au sens géographique actuel, également chez les cisterciens de Tamié.

Pourquoi dans les Bauges ? À priori pour plusieurs raisons : l'existence du bassin de l'Isère et la relative proximité des mines des Hurtières à l'entrée de la Maurienne, l'abondance du bois et la présence d'un cours d'eau et aussi parce qu'il y a la possibilité de louer, d'alberger des terrains.

La métallurgie en Bauges va se révéler une réussite, surtout pour Louis Turinaz dont les activités vont connaître un succès indéniable, imité dans une moindre mesure par l'entreprise de Marcel Pitit à Aillon. Le parallèle ne s'arrête pas là.

Le succès de l'un et les difficultés croissantes que rencontre l'autre auront un résultat identique, la vente de leur entreprise.

En effet, les deux haut-fourneaux, forges et martinets seront repris, qui par les bénédictins, qui par les chartreux vers 1730.

Et les deux vont prospérer, bien administrés par les religieux. La sidérurgie va donc devenir un atout non négligeable pour le territoire et ses habitants jusqu'à la révolution française. À cet égard, il s'agit de comprendre qu'un monastère n'est pas qu'une maison religieuse. C'est également ce que l'on nommerait de nos jours, un pôle économique.

Si le monastère se révèle non viable, il est vite abandonné ; par contre si l'implantation réussit, le développement ne se fait pas attendre et, à côté, va se créer, ou bien prospérer,

---

un village. Même si à l'instar des chartreux ou des cisterciens, on va favoriser un faire-valoir direct, une fois les premiers conflits de transition réglés, le besoin croissant de main-d'œuvre va engendrer un cercle vertueux économique et démographique qui profite d'abord au village puis au territoire.

À son apogée, le domaine agricole de la chartreuse d'Aillon va dépasser les deux mille hectares. Une telle superficie requiert de nombreux bras et ceux des seuls religieux n'y suffisent plus.

Déjà vérifié dans le registre agricole avec les grangeries, fermes louées par des laïcs aux moines, les emplois nécessaires au fonctionnement du domaine et de ses dépendances et activités annexes (moulins, forges, scieries et autres ateliers), l'activité va demander des bras pour amener le minerai, provenant principalement des mines des Hurtières, situées à l'entrée de la Maurienne, de l'autre côté de l'Isère !

Une bagatelle qui va nécessiter des mineurs, manœuvres, ouvriers spécialisés et cadres bien sûr, mais aussi des muletiers, des charretiers et des bateliers.

Pour le combustible, le charbon n'étant pas ou très peu disponible, on va avoir recours au charbon de bois. Et de nouveau, on va employer du monde : bûcherons, charbonniers et transporteurs divers.

Sur place aussi, la fonte du métal va dépasser les ressources humaines des religieux et créer de nombreux emplois permanents ou déterminés spécifiques à la métallurgie.

Et tout cela s'accompagne de nombreux autres métiers « collatéraux », menuisiers, charpentiers, maçons mais aussi cordonniers, cabaretiers ou autres savoir-faire nécessaire à la vie quotidienne.

À Aillon, il en résultera la nécessité de créer une nouvelle paroisse, en 1803, malgré la tourmente révolutionnaire. Ainsi naîtra Aillon-le-Jeune, et par conséquent Aillon-le-Vieux.

Mais après cette longue introduction, j'en reviens à la clouterie.

J'avoue que je l'avais presque oubliée, la pauvre.

Je reprends donc presto.

Ou presque car la suite arrivera dans le prochain numéro !

Ar'vi.



## *Echo des commissions*

### **Commission Finances**

D. Pettelot, Ph. Gamen, M. Kriegk, V. Laboret, Ph. Perrier

La commission s'est réunie à plusieurs reprises afin d'entériner le budget 2020 et d'élaborer le budget 2021. Tous les détails sont consultables dans le compte-rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril dernier en fin de Bulletin Municipal.

### **Commission Communication**

F. Besson, Ph. Gamen, O. Manoussakis, Ph. Perrier

La Commission Communication travaille actuellement sur l'élaboration du site Internet de la commune de Le Noyer. Suite à de nombreuses discussions, l'architecture du site Internet a aujourd'hui été arrêtée et nous avons pu rencontrer des prestataires susceptibles de réaliser ce site.

L'étape suivante est maintenant de choisir un de ces prestataires, puis de rédiger les différentes rubriques, dont certaines, comme par exemple la présentation des activités sur la commune, va demander un accord préalable des personnes intéressées.

Pour finir, la réalisation de ce site va demander un fond photographique présentant notre patrimoine bâti, culturel et naturel. Ainsi, si vous souhaitez fournir bénévolement certaines de vos photos (numériques), nous pourrions les intégrer à notre fonds photographique : l'objectif étant bien entendu d'en faire apparaître certaines sur le futur site internet, en fonction de nos besoins.

Pour plus de renseignements à ce sujet, vous pouvez nous joindre au mail suivant : [philippe.perrier.lenoyer@gmail.com](mailto:philippe.perrier.lenoyer@gmail.com)

### **Commission Urbanisme**

S. Dodelin, F. Besson, A. Dostert-Henzinski, Ph. Gamen, M. Kriegk

La démarche administrative concernant les "biens vacants sans maître" a été lancée pour de nombreuses petites parcelles de la commune. Il s'agit de rechercher les propriétaires de parcelles qui sembleraient "vacantes" (suite à une absence d'héritier-es). La commune

peut alors acquérir ces terrains après une procédure administrative. Cela va prendre plusieurs mois. Ces parcelles sans propriétaires deviendraient ainsi publiques.

## **Commission Environnement et Qualité de vie**

F. Besson, S. Dodelin, A. Dostert-Henzinski, Ph. Durand, M. Kriegk, Ph. Perrier

### **- LPO**

Suite à la rencontre de vendredi 28 janvier avec Adrien Lambert, le coordinateur de la LPO Savoie accompagné de Daniel Carde, bénévole référant Savoie pour les refuges LPO, nous avons pu clarifier les critères permettant de nous inscrire comme commune refuge LPO. Nous avons amorcé une réflexion sur le terrain autour de parcelles intéressantes au niveau biodiversité (espace mairie, terrain et talus au dessous du parking de la Chamoisette).

Les intervenants LPO sont très favorables aux parcelles de forêt que l'ONF veut mettre en sénescence car elles sont précieuses pour favoriser un maximum de biodiversité. Les intervenants se proposent de travailler avec l'ONF pour des diagnostics sur la faune et la flore.

Nous avons besoin d'infos de la part de Mathieu Bourland technicien de l'ONF sur le plan d'aménagement des parcelles forestières B478, B460, B775 qui nous semblent intéressantes. La LPO et l'ONF peuvent ainsi être partenaires dans le comptage des oiseaux et le suivi des parcelles en sénescence. Au sein de la LPO Savoie, un groupe de bénévoles très actif sur les enjeux de la biodiversité en forêt pourraient soutenir notre projet communal.

Il est important aussi de connaître le plan de chasse sur la commune ainsi que la distance minimum entre une habitation et un terrain de chasse, pour pouvoir choisir les parcelles Refuge LPO.

Dans un 1<sup>er</sup> temps :

- choix par le conseil municipal de 1 ou 2 parcelles citées ci-dessus,
- arboriser un maximum ces endroits avec des haies denses, un fleurissement et des nichoirs.

Afin de limiter le coût, nous ferons appel aux habitants et à nos réseaux jardiniers pour récupérer des plants. Des chantiers participatifs seront proposés comme lors d'un précédent mandat. Une façon d'impliquer chacun(e) dans ce projet qui nous concerne toutes et tous. Des formations peuvent être proposées aux habitant(e)s.

Dans un 2<sup>e</sup> temps, le conseil municipal pourra inclure d'autres parcelles comme une forêt (non exploitable) en falaise.

D'autre part, la LPO développe un programme « des Terres et des Ailes » d'accompagnement et de sensibilisation des agriculteurs sur les enjeux de la biodiversité et l'intérêt que cela représente pour eux. L'Herbier de la Clappe en fait déjà partie.

<https://www.desterresetdesailes.fr/>

Tout un travail sur ce thème devrait démarrer dans les Bauges au printemps avec le PNR des Bauges.

Pour l'équipe, Philippe Durand, Françoise Besson.

# *Fonctionnement du conseil municipal*

Comment fonctionne le conseil municipal de notre commune ?

Voici un peu plus d'une année que vous avez fait confiance à notre équipe pour gérer la commune. Les conditions particulières dans lesquelles nous avons pris nos fonctions nous freinent par rapport aux partages et aux rencontres que nous envisagions avec vous, habitant.e.s du Noyer. Néanmoins, les projets sur lesquels nous nous sommes engagé.e.s avancent. Vous pouvez le constater au travers des comptes rendus des différentes commissions, qui, pour l'instant, ne peuvent être ouvertes aux habitants.

Voici notre fonctionnement :

- **tous les 15 jours**, le maire et les adjoint.e.s se réunissent le lundi de 17h30 à 19h : partage d'infos, intervention quand nécessaire sur des situations d'urgence, point sur l'avancée des dossiers confiés aux adjoint.e.s ou sur leurs délégations.

- **réunion officielle du conseil municipal** environ tous les 2 mois en vue de délibérer puis de voter sur divers sujets concernant la commune, le territoire des Bauges ou Grand Chambéry. À cette réunion, le secrétaire de mairie est présent pour faire un compte rendu qui, après relecture par le maire et les élu.e.s, est envoyé au préfet.

- **réunion mensuelle** suite à la demande d'élu.e.s, afin de prendre le temps de la réflexion sur les sujets qui peuvent ensuite être proposés en délibération lors des conseils municipaux. Ce temps d'échange nous est apparu nécessaire. Il permet d'approfondir différents thèmes, de valider les propositions des commissions ou d'échanger les infos concernant la commune et parfois d'accueillir des associations, ou des institutions avec lesquelles nous avons à oeuvrer. Voici les thématiques déjà abordées :

Le mercredi 27 /01/ 2021 : le Bulletin Municipal et le Site internet présentés par la commission Communication.

Le mercredi 24 /02/2021 : intervention des différents organismes (ONF, PNR, COFOREST) sur les enjeux forestiers et le projet de desserte forestière le long du massif du Magérian.

Le jeudi 25 /03 /2021 : réflexion et échange autour des propositions de la commission LPO /Sentiers.

Le mercredi 14 /04/ 2021 : rencontre avec Mathieu Bouland agent de l'ONF.

## À la découverte du RPI (regroupement pédagogique intercommunal - Arith-St François-Le Noyer)

Dominique Pettelot, chargé des affaires scolaires, Valérie Laboret, suppléante.

Le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) permet à plusieurs communes, notamment en milieu rural, de se réunir pour l'établissement et l'entretien d'une seule école (Arith). Les dépenses sont alors réparties entre les communes selon les termes de l'accord conclu, fixant notamment les conditions de répartition des charges des écoles regroupées

Quelques nouvelles de notre RPI

Pour rappel, 4 enfants de Le Noyer sont scolarisés à l'école de Lescheraines (les petites sections et les moyennes sections).

De la Grande Section au CM2, les enfants de notre commune sont scolarisés au RPI d'Arith. Actuellement cela concerne 11 enfants du village.

Actuellement un protocole sanitaire est toujours mis en place dans les écoles et évolue en fonction de la réglementation. Dans le respect de cette réglementation, les réunions de Conseil d'école, du RPI et de Lescheraines, se sont déroulés en visio-conférence.

Le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) a demandé aux différentes mairies de renouveler l'organisation du temps scolaire. Le conseil d'école a retenu l'organisation actuelle : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30. Le conseil municipal a lui aussi voté pour cette organisation du temps scolaire.

Le tout sera présenté lors du CDEN (Commission Départementale de l'Education Nationale) en juin prochain pour être validé par l'Education Nationale.

